

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
MAIRIE DE CAMPBON**

(Secrétariat ouvert, du lundi au vendredi, de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H (sauf le jeudi après-midi))

**DEMANDE DE TÉLÉASSISTANCE**

**DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS A FOURNIR**

- Nom, prénom, date de naissance de l'abonné, son adresse
- Nom de la personne à contacter éventuellement pour l'installation de la téléassistance si elle est différente de l'abonné
- 2 RIB pour le prélèvement automatique
- Le dernier avis d'impôt sur les revenus (tarif déterminé en fonction du Revenu Fiscal de Référence (RFR inscrit sur l'avis d'impôt s/revenus).
- Nom du médecin traitant
- Les coordonnées de trois correspondants susceptibles d'être contactés : Nom, prénom et adresse. Téléphone fixe et/ou portable. Disponibilité 24h/24h ou autre. Renseignements sur les clefs du logement (Prévenir le CCAS si les coordonnées changent)
- En cas de résiliation, l'appareil est à remettre en Mairie dans son carton (La résiliation est effective à partir du retour de l'appareil et du PV de résiliation).

**PLAFONDS DE RESSOURCES**

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources des ménages à ressources « très modestes » (€)/Province
1	9279
2	13570
3	16317
4	19064
5	21821
Par personne supplémentaire	+ 2748

Précision : le plafond de ressources s'entend pour les ressources inférieures ou égales au plafond.

**Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (à appliquer pour les contrats souscrits à partir du 1<sup>e</sup> décembre de chaque année car la facturation intervient un mois après l'installation) :**

	Montant HT	TVA HT	Montant TTC
Plein tarif	16.73 €	3.32 €	20.08 €
Tarif réduit	8.35 €	1.66 €	10.02 €